

## Macron bluffe sur la participation citoyenne, la démocratie tringue

PAR MATHILDE GOANEC  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 24 MARS 2021

Parce qu'il en travestit les principes, ignore leurs propositions ou les place en décalage avec la décision politique, l'exécutif abîme profondément les outils de démocratie participative. De quoi désespérer alors que la défiance vis-à-vis des élus et des institutions ronge notre pays.



Les travaux de la convention citoyenne sur le climat. © Site de la CCC

A-t-on jamais autant écouté les citoyens ? Le pouvoir a multiplié ces quatre dernières années les innovations institutionnelles pour recueillir l'avis des Français en dehors des sacro-saintes échéances électorales. Au-delà des consultations publiques obligatoires, il a organisé le Grand débat national en janvier 2019, suivi d'un autre sur les retraites, d'une grande convention citoyenne pour le climat la même année et installé, en janvier dernier, un collectif citoyen tiré au sort chargé d'émettre des recommandations sur la stratégie vaccinale. Une vraie boulimie de démocratie participative.

Les discours solennels du président n'ont d'ailleurs jamais manqué pour marquer la gravité de ces moments : « Vos propositions permettront donc de bâtir un nouveau contrat pour la Nation, de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement, mais aussi les positions de la France au niveau européen et international », déclarait Emmanuel Macron à propos du Grand débat, dans sa « lettre aux Français ». Au sujet de la convention citoyenne pour le climat, il louait en juin 2020 une « aventure démocratique et humaine » hors du commun, « une première mondiale, autant par son ambition que par son ampleur ». En janvier dernier, il promettait en annonçant le

fameux collectif citoyen sur la vaccination une gestion sanitaire enfin « partagée » avec les élus de terrain et les citoyens.



Les travaux de la convention citoyenne sur le climat. © Site de la CCC

Il y a pourtant de quoi se sentir sérieusement lésé, l'exécutif ayant le plus souvent simulé la participation pour mieux confisquer la décision. Les résultats de ces diverses instances ont été même si peu probants qu'ils pourraient signer l'arrêt de mort de toute appétence pour une démocratie nouvelle, davantage partagée. La menace n'est pas seulement électorale (la montée inexorable de l'abstention ou la tentation de l'extrême droite), elle abîme durablement le travail de militants sincères qui, depuis des années, mettent en œuvre et promeuvent cette promesse d'une démocratie renouvelée tant au niveau local que national.

Le Grand débat, imaginé en réponse à la colère des gilets jaunes, signe le début de la contrefaçon. Sur la forme, les conditions de sa mise en œuvre, qui marginalisaient la Commission nationale du débat public (CNDP), le choix de thèmes parfois hors sol et sa mue en un outil de communication **ont déjà été racontés** par Mediapart. Sur le fond, la politique menée par le gouvernement a-t-elle bougé, même d'un quart de tour, à l'épreuve de ces débats interminables entre les citoyens et le chef d'État, qui est allé en bras de chemise réciter son catéchisme dans divers gymnases de France ? Quel ministère a pris soin de produire et de rendre compte d'un micron de politique nouvelle en triant les milliers de contributions en ligne ou énoncées lors des débats organisés spontanément dans les mairies ou associations ?

« Emmanuel Macron a compris, sans doute grâce aux gilets jaunes, qu'il y avait une exigence à mettre la société en conversation avec elle-même. Mais il n'a fait que mettre la société en conversation avec lui-même », fustige le chercheur Jean-Michel Fourniau, ardent défenseur de la démocratie participative en

France. Pire, le grand débat sur les retraites, mené au contraire avec une certaine tenue, a fini par la déroute d'un 49-3 décidé dans le huis clos du conseil des ministres, avant que la réforme ne finisse ensevelie sous la crise sanitaire.

La convention citoyenne pour le climat (CCC), d'un tout autre calibre, pouvait nourrir plus d'espoirs. Elle a même surpris une bonne part du petit monde politique traditionnel, attaché à la démocratie représentative comme une bernique à son rocher. Jamais, effectivement, la France n'avait tenté pareil dispositif à l'échelon national : 150 citoyens, tirés au sort, pas seulement pour donner leur avis, mais bien pour faire des propositions législatives et réglementaires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030.

Propositions qui devaient être soumises ensuite, « *sans filtre* », avait promis Emmanuel Macron, au Parlement ou par référendum aux Français. Le président de la République croyait-il si peu au dispositif pour ne pas anticiper que ces propositions seraient effectivement radicales et à même de bousculer son agenda politique ?

C'est pourtant exactement ce qui s'est passé. À l'issue de neuf mois de débats parfois agités, la convention a listé 149 propositions, et s'est d'abord largement offusquée de l'opacité dans laquelle les premiers arbitrages furent rendus, à rebours des promesses faites, encore une fois, par le seul président. Ô surprise, la CCC demande désormais des comptes au gouvernement sur leur traduction, notamment dans la loi Climat directement inspirée de ces travaux. Réunis pour une ultime session, les citoyens tirés au sort ont jugé très faible le texte qui sera débattu à partir de lundi prochain par l'Assemblée nationale.

Quant à l'hypothèse d'un référendum pour modifier la constitution, autre demande de la convention à laquelle Emmanuel Macron avait d'abord répondu favorablement, elle s'effiloche chaque jour davantage, autant pour des raisons de blocage institutionnel que par manque de courage politique (*lire notre analyse ici*).

L'exemple le plus concret d'un renouvellement de la prise de décision politique accouche donc d'une souris. De quoi dégoûter encore un peu plus le citoyen lambda d'une quelconque mutation de cette bonne vieille V<sup>e</sup> République. Comment ne pas comprendre, alors, le désintérêt manifeste pour le tout jeune **collectif citoyen sur la vaccination**, monté en janvier 2021, soit neuf mois après le début de la crise sanitaire ? L'idée était pourtant mentionnée dès avril 2020 par le conseil scientifique sur le Covid **dans une note** que n'avait pas rendue publique le gouvernement.

Cette fois-ci, il s'agit donc de 35 citoyens tirés au sort, qui travaillent dans le cadre du Conseil social, économique et environnemental (CESE), également chaperon de la CCC, lui-même récemment réformé pour mieux absorber les démarches participatives citoyennes, par le biais de pétitions ou de conventions. L'ambition a été revue à la baisse, puisque ces citoyens doivent produire des avis afin d'enrichir la réflexion du gouvernement. Ils travaillent, manifestement sérieusement, puisque une première série de recommandations viennent de remonter jusqu'à l'exécutif, sous l'égide du CESE. Ce qui n'a en rien empêché Emmanuel Macron de multiplier les volte-face sur la stratégie vaccinale, sans consulter personne ou presque, dans la tour d'ivoire que constitue le conseil de défense sanitaire. Jusqu'au dernier micmac sur le vaccin AstraZeneca, suspendu, puis administré à une nouvelle tranche d'âge.

De quoi donner malheureusement raison à ces chercheurs et chercheuses qui mettaient en garde, dès le mois de janvier, sur cet outil, dans une tribune publiée sur le **Huffington Post**. « *Les dispositifs de délibération de citoyens tirés au sort ont fait la preuve de la capacité de leurs membres à élaborer et proposer des solutions à des problèmes complexes... À condition d'avoir le temps de s'informer, d'apprendre et de délibérer. Plus important encore, ces conventions sont intervenues en amont d'une prise de décision formelle par les pouvoirs publics.* » En bref, pourquoi ne pas avoir monté cette convention, et fait plancher les citoyens

de concert avec les scientifiques, dès que l'idée d'un vaccin est arrivée sur la table et pas au moment de l'administrer ?

Certains acteurs, pas désespérés par ces différentes manœuvres ou affronts, veulent convaincre de ne pas abandonner l'idée de démarches délibératives ou participatives, à condition qu'elles aient une « portée décisionnelle », comme le montre cette tribune publiée dans *Le Monde*. Ils appellent même de leurs vœux la création d'une « troisième chambre parlementaire, à côté de l'Assemblée nationale et du Sénat, dont l'objectif serait de faire entrer systématiquement la considération du long terme dans la fabrique du droit ».

« Ce qui est important, c'est que les dispositifs qui peuvent incarner le changement existent, à l'échelle locale comme au niveau national, croit aussi Jean-Michel Fourniau qui reprend l'exemple de la convention citoyenne pour le climat, décevante au regard de la loi Climat à venir, mais installée désormais comme un « acteur politique » incontournable. « Le débat public est un exercice de longue haleine, poursuit le chercheur. Prenons l'exemple des projets routiers : la réalité, c'est qu'en France, depuis l'arrivée des débats publics obligatoires avant chaque projet, un quasi-moratoire du programme autoroutier français s'est installé. »

Semer des graines en somme, et prier très fort pour que l'arbre fleurisse avant que les Français ne décident de couper toute la forêt. Dans une étude menée l'an dernier conjointement dans quinze pays européens, publiée ce mois-ci, ses auteurs et autrices rappellent que les critiques contre les démocraties contemporaines ne faiblissent pas et nourrissent « les populismes ». En réponse, les instruments pour impliquer plus directement les citoyens dans la fabrication des politiques publiques se sont multipliés depuis vingt ans. Sans que les citoyens, hormis les plus engagés, ne s'y intéressent véritablement.

Car comment lutter contre un sentiment d'immense gâchis ? « Une classe politique qui n'écoute pas, des instruments démocratiques transformés en opérations de communication, cela abîme évidemment

le travail de reconquête que nous menons sur ces questions, regrette Fanny Bénard, vice-présidente du mouvement **À nous la démocratie**, et élue dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. *La convention citoyenne pour le climat était bien pensée, les citoyens s'en sont emparés, mais ce qui a failli c'est la transparence et la posture des représentants élus. On transforme des outils puissants en gadgets. »*

Dans cet autre article, publié en mars 2021 au sein de la revue *Sociologie*, les autrices et auteurs posent cette question provocante : « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? » « D'un côté, la revendication du référendum d'initiative citoyenne (RIC) portée par une large partie du mouvement des gilets jaunes ou la récente tenue de la convention citoyenne sur le climat laissent penser que ces aspirations gagnent la population française, met en avant le texte. D'un autre côté, les chiffres toujours plus élevés de l'abstention électorale et la très grande fragilité d'une "demande sociale" de participation font planer un doute persistant sur l'ampleur et la nature de ces aspirations. En d'autres termes, si les critiques à l'égard des institutions représentatives sont massives et évidentes, elles ne se convertissent pas automatiquement en engouement pour d'autres formes de démocratie. »

Par des entretiens menés au sein de huit groupes rassemblant des individus d'horizons sociaux divers, l'article relève à la fois une profonde résignation sur le système politique actuel, déconnecté, trop loin de la « vraie vie », sclérosé et réservé « aux gens d'en haut ». La démocratie participative, assez méconnue, semble avant tout « jugée en fonction de ce qu'elle permet réellement, les gens ne voulant pas perdre leur temps dans des institutions impuissantes ».

Cette enquête a été menée avant le début du quinquennat Macron, avant la crise des gilets jaunes, avant la convention citoyenne sur le climat. Or « l'imaginaire démocratique des citoyens se façonne dans la rencontre entre des critiques et des offres d'alternatives », soulignent les chercheuses et chercheurs. Difficile de penser que le spectacle offert

par les initiatives au cours des deux dernières années  
ait pu faire davantage qu'effleurer cette montagne de  
résignation.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.